

## **COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT**

### **BUDGET 2026**

#### **Le Conseil d'État ouvre une nouvelle voie dans la perspective du retour à l'équilibre financier**

**Le Conseil d'État propose un nouveau chemin pour restaurer la cohésion sociale et préserver l'équilibre futur des finances cantonales. Constatant que la répartition des efforts souhaités dans son projet de budget 2026 a été modifiée lors du premier débat budgétaire, le Gouvernement a décidé d'abandonner certaines mesures concernant le personnel tout en maintenant ses objectifs d'économies dans ce secteur. Compte tenu des mesures prises, le Conseil d'Etat considère que les conditions de licéité de la grève ne sont plus remplies. Le Gouvernement invitera prochainement les syndicats au dialogue.**

Depuis la présentation de son projet de budget 2026, le Conseil d'État constate que la répartition des efforts financiers a été modifiée lors du premier débat parlementaire, en parallèle à la montée d'un mouvement de contestation. Face à cette situation, le Gouvernement estime de sa responsabilité de trouver un chemin pour apaiser le climat politique et social et assurer un retour à l'équilibre financier.

#### **Une nouvelle voie pour sortir de la crise**

Souhaitant favoriser l'adoption du budget 2026 dans les délais et restaurer un climat propice au dialogue et à l'apaisement institutionnel, le Conseil d'État a décidé dans sa séance extraordinaire du 12 décembre 2025 d'explorer une nouvelle voie, articulée autour de plusieurs axes :

- Le Conseil d'Etat maintient sa volonté d'un budget qui respecte le petit équilibre et qui s'inscrit dans un plan de retour à l'équilibre budgétaire à l'horizon 2030.
- Le Gouvernement a décidé de retirer le décret sur la contribution de crise de 0,7 % sur les salaires de la fonction publique (-24 millions).
- Ce montant sera compensé par des mesures d'économies ciblées sur les ressources humaines, notamment par le non-renouvellement automatique des postes au départ du titulaire et l'introduction d'un délai de carence de 6 mois à l'engagement sans préférer les prestations essentielles (par exemple : chaîne

sécuritaire, médecins, infirmières, enseignants, etc.). Ces mesures feront l'objet d'un monitoring régulier auprès de la Commission des finances du Grand Conseil.

- Par ailleurs, le Conseil d'Etat optimisera la gestion des absences de courte durée (postulat Moscheni) et favorisera la mobilité professionnelle interservices pour garantir la bonne adéquation entre les ressources et l'évolution des besoins, le cas échéant en proposant des modifications légales au parlement.
- S'agissant de la suppression des décharges de fin de carrière des enseignants (-1 million), le Conseil d'État retire la mesure et formulera rapidement une nouvelle proposition au Grand Conseil dans le cadre de la réponse à l'interpellation Morandi, après avoir négocié les modalités d'application avec les syndicats.

Le Conseil d'Etat avait déjà invité fin novembre les organisations syndicales à participer, durant le premier semestre 2026, à une consultation sur les relations employeur-employés, dans le cadre du plan de retour à l'équilibre budgétaire à l'horizon 2030. Il leur adressera prochainement un courrier dans la perspective d'une prochaine rencontre, afin d'engager un processus de négociations dans un esprit constructif, respectueux et ouvert.

Sur la base de cette nouvelle donne, le Conseil d'État considère que les conditions de licéité de la grève ne sont plus remplies.

### Regagner la confiance, préserver l'avenir

Le Conseil d'État estime que ces mesures peuvent permettre non seulement l'adoption du budget 2026, mais aussi l'établissement de bases nouvelles pour travailler, dès les premières semaines de 2026, dans un climat plus serein et constructif. Tout en affirmant son sens des responsabilités et sa détermination à rétablir un équilibre budgétaire durable, le Conseil d'État tient à démontrer également tout son engagement envers la qualité du service public et la paix sociale qui constituent les fondements de la prospérité cantonale.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 12 décembre 2025

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DFTS, Christelle Luisier Brodard, présidente du Conseil d'Etat, **021 316 45 14**